

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'ingénierie / Gestion de portefeuille	<b>No SD</b> SD-2024-1746						
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'approuver l'entente d'évaluation pour travaux majeurs à intervenir entre Ville de Laval et Hydro-Québec dans le cadre des travaux de construction d'un écran antibruit à l'est de l'autoroute Chomedey (A-13), entre le boulevard Dagenais Ouest et le boulevard Sainte-Rose							
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 19-Marc-Aurèle-Fortin <b>Date CM souhaitée :</b> 2024-05-07								
<b>Actions :</b> ENTENTE  <b>Demande d'achat :</b> Oui <b>CT requis :</b> Oui  <b>Financement</b> <b>No Règlement</b> L-12811-F  <b>Titre</b> Décrétant un emprunt maximal de 9 500 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux de mobilité active, de réfection de structures, de mesures d'apaisement de la circulation, d'utilités publiques et de feux de circulation incluant l'acquisition d'équipements de gestion du trafic.								
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Date</u></th> <th><u>No résolution</u></th> <th><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2022-03-09</td> <td>CE-20220309-737</td> <td>APPROBATION - ÉVALUATION DES COÛTS DES TRAVAUX - ENERGIR</td> </tr> </tbody> </table> <b>Résumé</b> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:  d'approuver l'évaluation des coûts des travaux daté du 11 janvier 2022 à intervenir entre Énergir et Ville de Laval, présenté sous le numéro 60-004579, et de s'engager à rembourser les coûts réels d'ingénierie, de travaux et d'administration, même s'il y avait abandon de la demande, jusqu'à concurrence d'un montant de 214 402,09 \$;  d'autoriser la direction du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville ladite évaluation.  (CT:1691877) (SD-2022-913)			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-03-09	CE-20220309-737	APPROBATION - ÉVALUATION DES COÛTS DES TRAVAUX - ENERGIR
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2022-03-09	CE-20220309-737	APPROBATION - ÉVALUATION DES COÛTS DES TRAVAUX - ENERGIR						
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b>  Dans le cadre de travaux «Réhabilitation des ouvrages d'art (50-10406)», la Ville doit construire un écran antibruit sur le côté est de l'autoroute Chomedey (A-13), entre le boulevard Dagenais Ouest et le boulevard Sainte-Rose. L'emplacement de l'écran antibruit oblige la ville à déplacer le réseau aérien de proximité afin d'assurer un dégagement plus sécuritaire.  Afin d'exécuter les travaux municipaux, la Ville a demandé à Hydro-Québec de déplacer le réseau de distribution existant le long de la voie de desserte de l'autoroute Chomedey (A-13) Nord.  Montant prévu dans l'entente d'évaluation pour travaux majeurs Hydro-Québec (DCL-22829656) datés du 26 mars 2024 jointe au sommaire décisionne : 201 929,00 \$ (avant taxes incluant une contingence de 30 %).  L'évaluation des coûts (incluant les taxes nettes) est détaillée dans l'évaluation jointe au sommaire.								
<b>IMPACTS MAJEURS</b>  Les travaux de déplacement de réseau de distribution devront être exécutés avant le début des travaux de construction du mur antibruit en 2026.								
<b>ASPECTS FINANCIERS</b>  Le présent investissement de 212 001 \$ (taxes nettes incluses) s'inscrit dans le cadre du programme « Réfection des structures (ponts, viaducs, ponceaux) » pour lequel un montant de 3 000 000 \$ est prévu en 2024 au PTI révisé (SD-2024-1001 au CM du 2024-03-12). Financement : règlement d'emprunt L-12811-F								
<b>CULTURE</b>  NE S'APPLIQUE PAS								

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'ingénierie / Gestion de portefeuille	<b>No SD</b> SD-2024-1746
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> Travaux prévus à l'automne 2024.		
<b>CADRE NORMATIF</b> Conformément à l'article 573.3 (7e paragraphe) de la Loi sur les cités et villes, il n'est pas nécessaire de procéder par appels d'offres publics pour les fins d'un contrat dont l'objet est l'exécution de travaux d'enlèvement, de déplacement ou de reconstruction de conduites ou d'installations d'aqueduc, d'égout, d'électricité, de gaz, de vapeur, de télécommunication, d'huile ou d'autre fluide et qui est conclu, soit avec le propriétaire des conduites ou des installations, soit avec une entreprise d'utilité publique pour un prix qui correspond à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exige normalement pour ceux-ci.		
<b>REMARQUE(S)</b> Les coordonnées de la personne-ressource à la Ville ont été ajoutées à l'article 10.1 de l'entente. Une ligne de signature a été ajoutée par la Ville à la page de signatures de l'entente afin de répondre aux exigences de la celle-ci en matière de signature des documents.		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  recommander au conseil d'approuver l'entente d'évaluation pour travaux majeure à intervenir entre la Ville de Laval et Hydro-Québec, datée du 26 mars 2024, présentée sous le numéro DCL-22829656 et de s'engager à rembourser les coûts réels d'ingénierie, de travaux et d'administration, même s'il y avait abandon de la demande, jusqu'à concurrence de 232 167,87 \$ (taxes incluses);  d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.  (CT:1794294)  d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au règlement L-12811-F un montant de 212 100 \$ (taxes nettes incluses) sur un terme de 10 ans.		
<b>CERTIFICATION</b>		
Numérotation des finances : 1794294    Coût estimé affectant l'année en cours : <b>212 000,21 \$</b> CM requis :Oui		
<b>Annotation(s)</b>		
Seule la première recommandation nécessite l'approbation du conseil municipal.		
<b>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</b>		
LEFEBVRE, Madame LISON (54347) _____ Trésorier	2024-04-11 _____ AN - MS - JR	